

Association Temps Libre

2, avenue de la gare 30190 St-Geniès-de-Malgoirès

Tél : 04.66.63.14.36 – Courriel : secretariat@temps-libre.org – Site : www.temps-libre.org

THEATRE Inscription 2020/2021

Nom : Prénom :
Date de naissance : Age
Adresse
Code postal Ville.....
Tél. :
Courriel : @

Responsable de l'enfant

Nom Prénom.....
Adresse
Code postal Ville.....
Tél. (dom) Bureau
Courriel : @

Autorisation de saisie de mes données personnelles Oui Non

Horaires : Mardi : Groupe 1 : **17h30/18h30 (à partir de 7 ans)**
 Groupe 2 : **18h30/19h30**
 Groupe 3 : **19h30/20h30**

Cotisation pour 1 heure de cours par semaine (30 séances) : 160 €

Adhésion individuelle obligatoire à l'association de 15 € à rajouter à la 1^{ère} cotisation

Somme à régler dès l'inscription (chèque à l'ordre de l'Association Temps Libre).

Vous avez la possibilité de régler en 3 fois. (au 10 octobre, au 10 janvier, 10 avril)

Vous avez également la possibilité de régler en Coupon ANCV.

Règlement intérieur

Les adhérents s'inscrivent pour une année entière et s'engagent à suivre régulièrement les cours (30 séances).

En cas d'absence, les cours ne seront pas déduits.

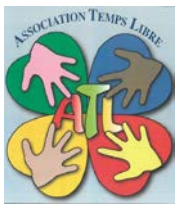
J'autorise l'association Temps Libre à me photographier et où me filmer dans le cadre des activités de l'association :

Oui Non

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur ci-dessus, et l'accepte.

Date :

Signature :



Association Temps Libre

2, avenue de la gare 30190 St-Geniès-de-Malgoirès

Tél : 04.66.63.14.36 – Courriel : secretariat@temps-libre.org – Site : www.temps-libre.org

Autorisations du Responsable de l'enfant

Je soussigné(e)

-
- *Autorise** : mon enfant à participer à l'activité
 - *Autorise** : que mon enfant soit photographié ou filmé dans le cadre des activités de l'association TEMPS LIBRE
 - *Autorise** : les personnes suivantes à récupérer mon enfant en cas d'indisponibilité de ma part et décharge l'Association Temps Libre de toute responsabilité (une pièce d'identité sera demandée) :
-

-
- *Autorise** : mon enfant à partir seul (**élémentaire uniquement**) :

Heure :

Et reconnais avoir été informé(e), que **mon enfant sera sous mon entière responsabilité et que l'Association Temps Libre décline toute responsabilité dès lors que les responsables autorisent leur(s) enfant(s) à rentrer seul(s) ou à être récupéré(s) par un mineur.**

- *Autorise** : le transfert à l'hôpital par un service d'urgence pour que puisse être pratiquée, en cas d'urgence uniquement toute hospitalisation, ou intervention chirurgicale y compris une anesthésie, intervenant durant la période d'accueil.

Nom et Prénom du signataire :

.....

Date :

Signature

CHARTRE DE L'ADHERENT

*Temps Libre tente de répondre aux besoins et attentes exprimés par les familles du territoire **Leins gardonnenque**. L'association se donne pour objectif **d'être un élément d'animation et de développement rural** en encourageant l'éveil à la culture, au sport, aux loisirs mais surtout en tentant de maintenir et de renforcer le lien social, dans un monde qui se fait de plus en plus individualiste.*

*L'association œuvre pour « **renforcer la solidarité des habitants, l'esprit de compréhension mutuelle et d'entraide** ».*

Les activités proposées doivent permettre de dépasser les frontières, qu'elles soient de la langue, de la réussite scolaire, des statuts sociaux, ou des générations.

L'association ne relève d'aucune obédience politique, syndicale, professionnelle ou confessionnelle.

Elle agit dans un esprit permanent d'ouverture, d'accueil à tous et de respect des différences.

Le projet de l'association Temps Libre est élaboré pour s'appliquer à tous, à tous les âges de la vie.

Il est organisé autour des valeurs fondamentales de l'éducation populaire comme : l'égalité, la liberté, la solidarité, la participation de tous, la laïcité.

Le soutien financier des adhérents de l'association constitue un apport fondamental pour le développement des projets et leur concrétisation.

populaire comme : l'égalité, la liberté, la solidarité, la participation de tous, la laïcité.

Le soutien financier des adhérents de l'association constitue un apport fondamental pour le développement des projets et leur concrétisation.